



Organisation et règlement des weekends PJ/RDJ-TDJ

SAISON CODEP 34

Rudy Geffroy | 26/11/2021

Objectifs : Mettre en place sur un même weekend des rencontres adaptés à l'ensemble de catégories jeunes du département.

Règlement.

Article 1 –CATEGORIES -CONDITIONS

Les **Trophées Départementaux Jeunes (TDJ)** sont ouverts aux joueurs et joueuses des catégories benjamins, minimes, cadets, juniors licenciés dans le département de l'Hérault FFBad est à jour.

Les **Rencontres Départementales Jeunes (RDJ - PJ)** et **Plateaux Jeunes** sont ouverts aux joueurs et joueuses des catégories poussins et minibad, licenciés dans le département de l'Hérault, et dont la licence FFBad est à jour.

Des jeunes issus d'autres départements pourront y participer sous réserve de validation par le responsable de la commission jeune du Comité 34 de badminton.

Article 2 –ETENDUE DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'inscription, et l'organisation de ces weekends départementaux.

Article 3 –ORGANISATION GENERALE

Le Codep 34 a à sa charge :

- La déclaration des compétitions sur Poona
- La proposition et la mise en place par un de ces techniciens des contenus pédagogiques des Plateaux Jeunes (PJ).
- La communication sur ces weekends jeunes Codep.
- La création d'une plaquette d'inscription standard (RDJ/PJ et TDJ)

Les clubs organisateurs ont à leur charge :

- La création d'une plaquette d'inscription personnalisée (RDJ/PJ et TDJ) (*en lien avec la fiche du CODEP34*).
- La mise à disposition de la salle.
- La mise à disposition de tout le matériel nécessaire pour l'organisation de la compétition (une sonorisation avec micro, un tableau d'affichage, une table de marque avec ordinateur équipé de la dernière version de Bad Plus et EXCEL, et une imprimante).
- La mise en place et gestion d'une buvette, dont les recettes leur reviennent. (*Uniquement obligatoire sur le TDJ*)
- Un goûter en cas de RDJ ou PJ
- La présence de bénévoles pour la tenue de la table de marque (ces bénévoles doivent avoir une connaissance parfaite des logiciels Bad Plus et EXCEL, formation GEO de préférence).
- La création et l'organisation des RDJ et des TDJ
- La transmission des fichiers de résultats au responsable RDJ/ TDJ en fin de compétition.

Article 4 – ORGANISATION DES RDJ (RENCONTRES DEPARTEMENTALES JEUNES) ET DES PJ (PLATEAUX JEUNES).

Les RDJ et PJ comporteront plusieurs samedis dans des structures différentes durant la saison. (*Voir calendrier CODEP*)

La gestion de ces rencontres sera sous la responsabilité du club organisateur.

Celui-ci aura le choix entre :

- L'organisation d'un RDJ (tournoi),
- La mise en place d'un Plateau Jeunes (ateliers ludiques et dynamiques + matchs).

Le choix de RDJ ou de PJ est laissé à la discrétion du club organisateur, en fonction des jeunes inscrits, et des effectifs.

L'agent de développement du CODEP 34 ou un technicien salarié par le comité sera en gestion technique et pédagogique du plateau jeune. (PJ)

Les RDJ sont gérés et organisés par le club organisateur.

Les deux actions peuvent être cumulées par souhait du club organisateur.

Les RDJ et Plateaux Jeunes sont ouverts aux catégories minibad et poussins. Les inscriptions sont GRATUITES.

Article 6 –ORGANISATION DU TDJ : TROPHÉE DEPARTEMENTAL JEUNES

Le Trophée Départemental Jeunes comportera plusieurs dimanches, sur des structures différentes durant la saison. (Voir calendrier CODEP)

Rappel : les catégories concernées sont les benjamins, minimes, cadets et les juniors.

La durée d'un TDJ pour un jeune n'excédera pas 4 heures.

Chaque club organisateur devra faire valider ses tableaux du TDJ en amont, par la commission compétition du CODEP 34.

Cette compétition se déroulera par système de poule de niveau.

Dans la mesure du possible, un système de montée/descente sera instauré entre les TDJ : le vainqueur d'une poule évoluera dans la poule supérieure lors du TDJ suivant, et le dernier descendra (liés aux inscriptions et aux absences).

Le club organisateur devra envoyer les résultats de son tournoi au Codep (cdbad34@gmail.com) ainsi qu'au club organisateur du TDJ suivant. Si toutefois il y avait un oubli, chaque club qui recevra un TDJ devra s'enquérir des vainqueurs de la rencontre précédente.

Article 7 –ABSENCES/FORFAITS sur les TDJ : sanctions et pénalités.

En cas de forfait d'un joueur après la date limite d'inscription (J-8), le paiement restant acquis.

Ne seront pas considérés comme WO (*forfaits*), les joueurs ayant prévenu le CODEP 34 ou le responsable du TDJ avant la constitution des tableaux.

Tout joueur engagé au TDJ et ne pouvant pas se présenter le jour de l'épreuve doit prévenir le club organisateur au moins 1 heure avant le début de la compétition, et doit ensuite justifier de son absence par un certificat médical transmis sous 5 jours.

Tout joueur déclaré WO (forfait) se verra appliquer les sanctions prévues par le règlement des compétitions FFBad, à savoir : interdiction de compétition pendant 2 mois pour une première infraction. Le joueur ne pourra donc se réinscrire sur une compétition qu'après expiration de ce délai de carence.

Article 8 –CRITERES D'INSCRIPTION aux TDJ, RDJ, PJ.

L'inscription aux TDJ, RDJ et PJ entraîne l'acceptation du présent règlement.

Elle est ouverte aux joueurs licenciés ne faisant l'objet d'aucune suspension. Les joueurs doivent être adhérents d'un club affilié FFBaD, dont tous les membres sont licenciés à la FFBaD.

Une tenue correcte sera exigée, dans le respect du règlement de la FFBaD.

Article 9 –MODALITES D'INSCRIPTION pour les TDJ, RDJ et PJ.

Une plaquette d'inscription, sera envoyée par les clubs organisateurs, en référence avec le règlement du CODEP (documents types disponibles sur le site <http://www.codep34-badminton.fr/>).

L'inscription devra impérativement se faire avant la date limite : c'est-à-dire J-8 avant le jour du stage ou du tournoi (voir calendrier CODEP).

Les inscriptions aux RDJ ou PJ se font par les clubs, qui envoient la liste des jeunes au club organisateur (gratuit).

Les inscriptions aux TDJ se font par les clubs, qui envoient la liste et le règlement au club organisateur.

Frais d'Inscriptions par joueur :

RDJ ou PJ = gratuit

TDJ = 6 € pour un tableau (et 11€ pour deux tableaux si créé)

Article 10 –VOLANTS

Pour les PJ et RDJ : les volants sont fournis.

Pour les TDJ : les volants sont à la charge des joueurs.

Article 11 –ARBITRAGE / Règlement compétitions

Afin de sensibiliser les jeunes à l'arbitrage, il est recommandé que les matchs ne soient pas en auto-arbitrage, dans la mesure du possible.

Sur les TDJ et RDJ, le CODEP 34 se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le Juge Arbitre, dans l'intérêt de la compétition et des compétiteurs.